

Établissement et École

École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier

École interne sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

Nom d'usage : Polytech Montpellier

Académie : Montpellier

Site de l'école : Montpellier et Nîmes

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Informatique en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Électronique et Informatique industrielle en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Génie de l'eau en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Génie biologique et Agroalimentaire, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Matériaux en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Mécanique en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

Catégorie PE : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Mécanique, en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec le Syndicat national de la chaudronnerie, tôlerie et tuyauterie, sur le site de Nîmes

Catégorie NV : Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'apprenti

- Vu la demande présentée par l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier
 - Vu le rapport établi par Jean-Yves KOCH (membre de la CTI et rapporteur principal), Marie-Véronique LE LANN (membre de la CTI et corapporteur), Jean NOCQUET (expert auprès de la CTI), Siegfried ROUVRAIS (expert auprès de la CTI), Charles PINTO (expert international auprès de la CTI) et Louise TAUPIN (experte élève-ingénieure auprès de la CTI)
- présenté en séance plénière de la CTI le 10 mars 2020

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Description générale de l'école

L'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier (Polytech Montpellier) est, au sens de l'article L 713-2 du Code de l'éducation relatif à l'enseignement technologique supérieur, un centre polytechnique universitaire, administrativement régi par l'article L 713-9 du même code.

École publique interne à l'université de Montpellier, Polytech Montpellier est actuellement accréditée pour former des ingénieurs en formation initiale et en formation continue dans 6 spécialités.

Les 6 spécialités sont accessibles sous statut d'étudiant et 4 d'entre elles le sont également sous statut apprenti via des « parcours » dédiés :

Informatique : en formation initiale et en formation continue

- Parcours « Informatique et Gestion » (IG) en formation initiale sous statut d'étudiant
- Parcours « Développement informatique et Exploitation opérationnelle » (D&O)-nouvelle voie-en formation initiale sous statut d'apprenti

Électronique et Informatique industrielle : en formation initiale et en formation continue

- Parcours « Microélectronique et Automatique » (MEA) en formation initiale sous statut d'étudiant
- Parcours « Systèmes Embarqués » (SE) en formation initiale sous statut d'apprenti

Génie de l'Eau : en formation initiale et en formation continue

- Parcours « Sciences et Technologies de l'eau » (STE) en formation initiale sous statut d'étudiant
- Parcours « Eau et Génie Civil » (EGC) en formation initiale sous statut d'apprenti

Génie Biologique et Agroalimentaire : en formation initiale et en formation continue

- Parcours « Génie Biologique et Agroalimentaire » (GBA) en formation initiale sous statut d'étudiant

Matériaux : en formation initiale et en formation continue

- Parcours « Matériaux » (MAT) en formation initiale sous statut d'étudiant

Mécanique : en formation initiale et en formation continue

- Parcours « Mécanique et Interactions » (MI) en formation initiale sous statut d'étudiant
- Parcours « Mécanique Structures industrielles » (MSI), en partenariat avec le Syndicat National de la Chaudronnerie, Tuyauterie et maintenance industrielle en formation initiale sous statut d'apprenti (sur le site de Nîmes)

Depuis la création en 1969 de la formation d'ingénieur (devenue école en 1974), l'université de Montpellier a diplômé plus de 8000 ingénieurs. À la rentrée 2018, Polytech Montpellier comptait 1299 élèves ingénieurs en formation dont 974 en cycle ingénieur (806 étudiants et 168 apprentis), 36 élèves étrangers en parcours non diplômants et 325 en cycle préparatoire PEIP. Le nombre d'élèves diplômés en 2018 est de 274 dont 30 % de filles. Sur les 274 diplômés en 2018 on relève une trentaine en contrat de professionnalisation et une quarantaine sous statut d'apprenti. La grande majorité suivait les parcours GBA et STE. L'école comprend 40% de boursiers.

L'école est implantée sur 2 sites. Le site principal est à Montpellier sur le campus « Triolet » de l'Université de Montpellier (1240 élèves). Le parcours par apprentissage « Mécanique structures industrielles » (59 élèves) de la spécialité « Mécanique », créé en 1999, est délocalisé à Nîmes (site Université de Montpellier – IUT de Nîmes) et réalisé en partenariat avec le Syndicat National de la Chaudronnerie et de la Tuyauterie (SNCT). Un diplôme universitaire (DU) « Science et Technologie du soudage » (STS), également implanté sur le site de Nîmes et réalisé en partenariat avec l'Institut de Soudure, complète l'offre de formation de l'école.

Sur le plan international, un DU « École d'été » a été ouvert en 2018-2019, afin d'accueillir des étudiants de 1^{er} cycle issus d'universités étrangères partenaires (États-Unis, Brésil, Hong-Kong essentiellement).

Les formations sous statut d'apprenti de Polytech Montpellier sont réalisées en coopération avec le CFA ENSUP-LR, CFA public régional de l'enseignement supérieur regroupant 6 établissements du territoire Languedoc-Roussillon de la région Occitanie.

Parallèlement à son implantation locale au sein de l'université, Polytech Montpellier est membre du réseau Polytech (lequel s'appuie sur une fondation partenariale nationale). Ce réseau, composé de 15 écoles membres et d'une école associée, diplôme chaque année plus de 10% des ingénieurs français dans plus de 100 spécialités.

Formations

La vocation première de l'école est de former des ingénieurs en leur apportant les compétences et le bagage technique et scientifique fondamental qui leur permettront, d'une part de s'insérer dans l'entreprise en étant directement opérationnels et, d'autre part, de pouvoir s'adapter et évoluer tout au long de leur carrière professionnelle. L'école délivre 6 diplômes dont 3 sur les deux voies étudiant et apprenti.

L'École développe également un DU « Sciences et Technologie du Soudage » (STS), une école d'été pour étrangers (ISITE MUSE) et une préparation au diplôme d'Ingénieur Diplômé par l'État (IDPE) dans 4 spécialités.

Pour les formations en formation initiale sous statut d'étudiant, le recrutement des élèves dans chacune des écoles du réseau Polytech passe par des procédures communes.

Pour les formations en formation initiale sous statut d'apprenti les procédures sont spécifiques à chaque école du réseau, voire à chaque spécialité.

En cycle préparatoire : depuis 2004, les écoles du réseau Polytech ont mis en place un cycle préparatoire, le Parcours des Ecoles d'Ingénieurs Polytech (PEIP). Les élèves y sont recrutés par voie du concours postbac Geipi-Polytech. Ces élèves représentent ensuite environ 40% des effectifs admis en cycle ingénieur dans le réseau Polytech.

En cycle ingénieur : les écoles Polytech favorisent un recrutement très diversifié issu de PEIP, CPGE, DUT ou L2/L3. Quelques étudiants (4%) n'entrant pas dans les catégories précédentes peuvent être admis par des voies spécifiques (divers ou diplômes étrangers).

Depuis la rentrée 2013 le réseau Polytech a développé dans le cadre du projet IDEFI-AVOSTTI, de nouvelles voies d'admission ou passerelles.

Le recrutement comme les formations et les conditions d'emploi, décrits spécifiquement par spécialité, sont globalement satisfaisants.

Les mots clefs des formations concernées par l'audit sont les suivants :

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Informatique

Mots clés de la formation définis par l'école

Informatique ; Management ; Conception de systèmes ; Génie Logiciel ; Gestion de projet ; Gestions des organisations ; Gestion des données ; Intelligence artificielle ; Applications mobiles et Web ; Systèmes d'information décisionnels

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Électronique et Informatique industrielle

Mots clés de la formation définis par l'école

Électronique ; Informatique ; Informatique industrielle ; Systèmes embarqués ; Microélectronique ; Automatique ; Robotique

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Génie de l'eau

Mots clés de la formation définis par l'école

Traitement et alimentation eau potable ; Assainissement eaux usées ; Qualité des eaux ; Gestion et protection des milieux ; Constructions d'ouvrages ; Aménagement fluvial ; Réservoirs ; Collecteurs et réseaux ; Captage et stations de pompage

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Génie biologique et Agroalimentaire

Mots clés de la formation définis par l'école

Biochimie alimentaire ; Bioprocédés et technologie alimentaire ; Génie biologique et biotechnologique ; Microbiologie ; Physico-chimie ; Formulation ; Nutrition ; Qualité et sécurité ; Innovation et optimisation ; Gestion de production

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Matériaux

Mots clés de la formation définis par l'école

Verres ; Céramiques ; Métaux ; Polymères ; Matériaux composites ; Propriétés physico-chimiques ; Propriétés mécaniques ; Recyclage ; Durabilité ; Écoconception

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Mécanique

Mots clés de la formation définis par l'école

Mécanique des milieux continus ; Simulation numérique ; Biomécatronique ; Bioconception ; Soudage ; Installation et maintenance ; Systèmes mécaniques couplés ; Nucléaire ; Chaudronnerie ; Fabrication additive

Moyens mis en œuvre

Pour réaliser ses missions, l'école s'appuie sur un corps enseignant constitué de 116 personnes : 97 enseignants-chercheurs, 15 professeurs du second degré (Prag et Prce) et 4 contractuels (Ater, Ate, Past). Ce corps enseignant est complété par 76 enseignants-chercheurs d'autres composantes de l'université et par plus de 250 vacataires externes à l'établissement (UM). L'école dispose également d'un effectif affecté de 45 personnels BIATS correspondant à 44 personnels en équivalents temps plein.

Sur le campus « Triolet » (Montpellier), l'école dispose de 7500m² de locaux (4100m² pour l'administration et les salles de classes et 3400m² de plateformes technologiques.

Trois plateformes technologiques de l'université de Montpellier mutualisées avec la recherche sont également adossées à Polytech Montpellier. L'école dispose également de locaux mutualisés avec la Faculté des sciences, notamment pour les enseignements de PEIP.

Sur le campus de l'IUT de Nîmes, la spécialité « Mécanique Structures Industrielles » bénéficie de locaux pédagogiques et techniques et de la proximité d'une antenne du Laboratoire de Mécanique et de Génie civil (LMGC) spécialisé dans les problématiques liées au soudage.

L'École dispose d'un budget propre intégré (BPI) et bénéficie de l'autonomie relative définie par la loi (LRU, loi ESR de juillet 2012, code de l'éducation L713-2 et L-713-9).

En considérant le budget propre de l'école ainsi que la part gérée par l'université de Montpellier pour le compte de Polytech (avec salaires comptés à 50% pour les enseignants-chercheurs), mais sans considérer les dépenses liées aux infrastructures et aux contributions des services centraux de l'université, le coût moyen annuel de la formation d'un étudiant ingénieur est d'environ 10 k€. Ce coût est cependant sous-évalué car il doit être consolidé avec le coût de l'ensemble des services mis à disposition par l'université, donnée non disponible. Les frais d'inscription sont de 600€/an en formation initiale sous statut d'étudiant.

Évolution de l'institution

Le troisième site de Perpignan (spécialité Énergétique) a été fermé. En phase de restriction budgétaire (campagne d'emplois gelés en 2020), l'évolution de l'école est caractérisée par la stabilité. Polytech Montpellier bénéficie à ce stade des bonnes relations avec elle.

Les recommandations antérieures de la CTI ont été suivies.

Suivi des recommandations précédentes de la CTI

- *Décision n° 2015/07-01*: renouvellement de l'accréditation de l'université de Montpellier à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, à compter du 1^{er} septembre 2015 (nouveau calendrier périodique) pour une durée maximale de 5 ans dans le cadre de la formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue, pour les spécialités Informatique, Électronique et Informatique industrielle, Génie de l'eau, Génie biologique et Agroalimentaire, Matériaux et Mécanique ; pour une durée maximale de 5 ans en formation initiale sous statut d'apprenti, en partenariat avec le Syndicat national de la chaudronnerie, tôlerie et tuyauterie, sur le site de Nîmes, dans la spécialité Mécanique et pour une durée restreinte de 3 ans, de l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre, pour les spécialités Génie de l'eau, Électronique et Informatique industrielle.
Par ailleurs la CTI prend acte de la fin de la convention liant les universités de Montpellier et de Perpignan, en ne renouvelant pas l'accréditation relative à la délivrance du diplôme d'ingénieur diplômé de l'école dans la spécialité « Énergétique », en convention avec l'université de Perpignan, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue. Cet avis est assorti de recommandations (voir tableau page 6) de points d'amélioration ou de vigilance identifiés dans le corps de l'avis et auxquels l'école devra apporter des réponses.
- *Décision n° 2017/01-14* : Prolongement d'une année de l'accréditation de l'université de Montpellier à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier en formation initiale sous statut d'apprenti, en coopération avec le CFA ENSUP-LR, sur le site de Montpellier, dans les spécialités Electronique et Informatique industrielle et Génie de l'eau pour calage avec le calendrier périodique conjoint CTI/HCERES prévu initialement.
- *Décision n° 2019/07-07* : renouvellement de l'accréditation de l'université de Montpellier à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, à compter du 1^{er} septembre 2019 (recalage sur le calendrier périodique) pour une durée restreinte de 1 an en formation initiale sous statut d'apprenti, en coopération avec le CFA ENSUP-LR, sur le site de Montpellier, dans les spécialités Électronique et Informatique industrielle et Génie de l'eau.

Analyse synthétique globale

Pour l'École

Points forts :

- Forte adhésion de l'ensemble des parties prenantes à l'école, climat très positif
- Synergie avec l'université de Montpellier
- Très grande implication des personnels
- Connexion à la Recherche (67 EC HDR)
- Forte reconnaissance de la qualité de l'ingénieur Polytech par les entreprises
- Conditions d'emploi satisfaisantes (mais sous tension pour certaines spécialités dépendant du cycle de vie des secteurs économiques)
- Taux d'encadrement des élèves de bon niveau grâce aux nombre et profil des enseignants-chercheurs (EC)
- Démarche qualité aboutie
- Formations initiales sous statut d'apprenti très bien évaluées par les étudiants
- Intégration et participation active au réseau Polytech
- Site en anglais
- Recommandations antérieures CTI suivies

Points faibles :

- Veille insuffisante sur l'évolution de l'environnement de l'École et des spécialités/parcours
- Héritage fort de déclinaison/duplication des structures et modes de fonctionnement par département de recherche universitaire (organisation en « silos »)
- Stratégie globale d'évolution des spécialités (pas de conseil de perfectionnement École)

- Arbitrage d'affectation des ressources plus réactive que proactive (contraintes d'effectifs et de moyens plus subies qu'anticipées)
- Décharges de temps des enseignants-chercheurs insuffisantes pour compenser leur investissement en temps
- Troncs communs des formations initiales au sein d'une même spécialité (hors Mécanique, compétences trop différenciées suivant les parcours en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation initiale sous statut d'apprenti)
- Syllabus partiellement remplis, mis en forme (détails par compétences) et accessibles (site école)
- Non homogénéité de délivrance de crédits pour les stages de 3^e et 4^e années
- International vu plus comme une contrainte que comme une opportunité (mobilité de 2 mois, partenariats internationaux)
- Sigles et libellés des parcours non alignés sur les spécialités

Risques :

- Essoufflement de la démarche qualité par sur-qualité (critères à prioriser/distancier ; approche compétences à développer)
- Perte d'agilité et d'autonomie de gouvernance acquises par la personnalité des dirigeants et grâce aux excellentes relations école/université
- Incidence de la réforme de l'apprentissage sur le financement des formations initiales sous statut d'apprenti
- Concurrence d'autres écoles (surtout dans la spécialité Mécanique)

Opportunités :

- Début de bonnes pratiques de projets multidisciplinaires au sein de l'école
- Syllabus à revisiter permettant une plus grande homogénéité des fiches de description de cours et donc des choix de parcours des élèves plus éclairés ainsi qu'une meilleure visibilité pour les futurs candidats, également à l'international

En conséquence,

La Commission valide le processus VAE mis en place dans l'école.

La Commission valide le dispositif du contrat de professionnalisation.

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Informatique	Formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Électronique et Informatique Industrielle	Formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue	2020	2024-2025	maximale

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Montpellier, spécialité Électronique et Informatique Industrielle	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Génie de l'eau	Formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Génie de l'eau	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Génie biologique et Agroalimentaire	Formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Matériaux	Formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Mécanique	Formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue	2020	2024-2025	maximale
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Mécanique En partenariat avec le Syndicat national de la chaudronnerie, tôlerie et tuyauterie, Sur le site de Nîmes	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2024-2025	maximale

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant :	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, spécialité Informatique	Formation initiale sous statut d'apprenti	2020	2022-2023	restreinte

L'école établira un **Rapport de suivi des recommandations**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2022** au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI. L'école établira également un **Rapport intermédiaire sur les trois premières recommandations pour l'École**. Ce document est à transmettre le **15 décembre 2022** au département des écoles supérieures et de l'enseignement supérieur privé de la DGESIP, en charge du greffe de la CTI.

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'École

- Par l'analyse des besoins du marché définir le positionnement à moyen terme des spécialités et parcours.
- Renforcer la concertation entre les spécialités dans le processus d'amélioration continue de la formation, des innovations pédagogiques et des modules communs de formation, notamment en développant les projets transdisciplinaires.
- Finaliser la démarche compétences, le syllabus et l'acquisition des ECTS à l'échelle des UE et harmoniser la délivrance de crédits pour les stages de 3^e et 4^e années.
- Fiches descriptives des UE avec compétences attendues à réaliser en anglais et à rendre accessibles depuis l'extérieur. Mettre en conformité les fiches RNCP avec les nouvelles règles de France Compétences.
- Renforcer la mobilité internationale sortante (minimum 6 mois pour FISE et 3 mois pour FISA) en se donnant les moyens pour accompagner les étudiants boursiers.
- Rendre opérationnelle la démarche qualité pour une amélioration continue efficace.

Pour chaque spécialité :

- **Informatique (IG § DO) :**
 - Intensifier la communication pour le recrutement en IG (FISE) et DO (FISA) vers les IUT et les CPGE
 - Réduire le taux d'échec en 3^e année en intensifiant les actions (mises à niveau, tutorats)
- **Électronique et Informatique industrielle (MEA § SE) :**
 - Augmenter le nombre d'enseignants et enseignants-chercheurs impliqués dans les projets transversaux
 - Mettre en place des actions pour améliorer le taux de réponse aux enquêtes CGE et le contenu de ces enquêtes (données géographiques...) afin d'effectuer une analyse fine de l'insertion et de la carrière des diplômés
- **Génie de l'eau (STE § EGC) :**
 - Développer la mobilité entrante diplômante (STE)
 - Stabiliser les effectifs de primo-entrants (EGC)
 - Renforcer les actions de soutien aux apprentis en difficulté en mathématiques pour améliorer le taux de réussite en 3^e année (EGC)
 - Être vigilant sur l'employabilité en entreprise, notamment en CDI et embauches des cadres (STE).
- **Génie Biologique et Agroalimentaire (GBA) :**
 - Adapter la maquette pédagogique pour permettre à chaque élève de réaliser une mobilité sortante d'au moins un semestre
 - Développer la mobilité entrante diplômante
 - Être vigilant sur l'employabilité en entreprise, notamment CDI et embauches cadre
- **Matériaux (MAT) :**
 - Être vigilant sur l'employabilité en entreprise
 - Anticiper la distribution des nouveaux locaux afin de préparer les installations
 - Travailler sur les mobilités entrantes
- **Mécanique (MI § MSI) :**
 - Adapter les maquettes pour les mobilités sortantes à 12 semaines
 - Assurer la pérennité du taux d'encadrement
 - Définir une stratégie pour éviter les échecs du TOEIC en dernière année

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE®**, niveau **master**, est attribué aux diplômes suivants :

Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, Spécialité Informatique	2020	2024-2025
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, Spécialité Électronique et Informatique industrielle	2020	2024-2025
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, Spécialité Génie de l'Eau	2020	2024-2025
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique de l'université de Montpellier, Spécialité Génie Biologique et Agroalimentaire	2020	2024-2025
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, Spécialité Matériaux	2020	2024-2025
Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier, Spécialité Mécanique	2020	2024-2025

Délibéré en séance plénière à Paris, le 10 mars 2020

Approuvé en séance plénière à Paris, le 7 avril 2020.



Le Vice-Président
Jean-Marc Théret

**Complément d'avis n°2020/03-04
relatif à l'accréditation de
l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Rapport intermédiaire sur la prise en compte des recommandations demandé dans l'avis n°2020/03-04.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École polytechnique universitaire de l'université de Montpellier ;
- Vu la note de synthèse établie par Jean-Yves KOCH, expert auprès de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 19 avril 2023,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport intermédiaire transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 19 avril 2023.



La présidente,
Elisabeth CREPON